

Déclaration de candidature

Scrutin du 13 juin 2019

Section 1. Identification du candidat

Nom (en lettres moulées)

Prénom (en lettres moulées)

► Les nom et prénom seront orthographiés sur le bulletin de vote comme indiqués ci-dessus.

☐ Représentant d'une personne morale (veuillez identifier le nom de la personne morale à la **section 2**)

Date de naissance _____ / _____ / _____
Année Mois Jour

Numéro de permis ou vignette _____

Adresse

_____ No _____ Rue, avenue, ... _____ App. _____ Ville _____ Code postal

Numéro de téléphone :

Adresse courriel :

Pièce d'identité jointe



Section 2. Personne morale (le cas échéant)

Nom de la personne morale représentée



Section 3. Identification du poste

☐ Chauffeurs ☐ Propriétaires de taxi ☐ Propriétaires de limousine ☐ Intermédiaires en services de taxi

Section 4. Déclaration solennelle du candidat

Je déclare solennellement que :

- 1) je suis éligible selon les conditions mentionnées à l'article 4 de la *Procédure de mise en candidature et de vote*
- 2) je ne suis pas dans un cas d'inéligibilité prévu à l'article 4.3 de cette procédure

Déclaré solennellement devant moi le

Signature du candidat

Date

Signature de la personne autorisée
à recevoir la déclaration solennelle

Nom en LETTRES MOULÉES de la personne
autorisée à recevoir la déclaration solennelle

À titre de

Section 5. Signatures d'appui

Nous, ayant la qualité d'électeur à titre de titulaire d'un permis de :

- ☐ **Chauffeur** (50 signatures requises) ☐ **Propriétaire de taxi** (25 signatures requises) ☐ **Propriétaire de limousine** (10 signatures requises) ☐ **Intermédiaire en services de taxi** (2 signatures requises)

appuyons la candidature de :

Prénom (en lettres moulées)

Nom (en lettres moulées)

au poste d'administrateur élu par et parmi les titulaires de permis de :

- ☐ **Chauffeur** ☐ **Propriétaire de taxi** ☐ **Propriétaire de limousine** ☐ **Intermédiaire en services de taxi**

En foi de quoi, nous avons signé la présente déclaration de candidature

Nombre	Prénom et nom (en lettres moulées)	Numéro de permis ou vignette	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Réservé au Bureau du président d'élection

Nous, ayant la qualité d'électeur à titre de titulaire d'un permis de :

☐ **Chauffeur** ☐ **Propriétaire de taxi** ☐ **Propriétaire de limousine** ☐ **Intermédiaire en services de taxi**
(50 signatures requises) (25 signatures requises) (10 signatures requises) (2 signatures requises)

appuyons la candidature de :

Prénom (en lettres moulées)

Nom (en lettres moulées)

au poste d'administrateur élu par et parmi les titulaires de permis de :

☐ **Chauffeur** ☐ **Propriétaire de taxi** ☐ **Propriétaire de limousine** ☐ **Intermédiaire en services de taxi**

Nombre	Prénom et nom (en lettres moulées)	Numéro de permis ou vignette	Signature
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			
21			
22			
23			
24			
25			

Réservé au Bureau du président d'élection

Nous, ayant la qualité d'électeur à titre de titulaire d'un permis de :

☐

Chauffeur

(50 signatures requises)

☐

Propriétaire de taxi

(25 signatures requises)

☐

Propriétaire de limousine

(10 signatures requises)

☐

Intermédiaire en services de taxi

(2 signatures requises)

appuyons la candidature de :

Prénom (en lettres moulées)

Nom (en lettres moulées)

au poste d'administrateur élu par et parmi les titulaires de permis de :

☐

Chauffeur

☐

Propriétaire de taxi

☐

Propriétaire de limousine

☐

Intermédiaire en services de taxi

Nombre	Prénom et nom (en lettres moulées)	Numéro de permis ou vignette	Signature
26			
27			
28			
29			
30			
31			
32			
33			
34			
35			
36			
37			
38			
39			
40			

Réservé au Bureau du président d'élection

Nous, ayant la qualité d'électeur à titre de titulaire d'un permis de :

☐ **Chauffeur** ☐ **Propriétaire de taxi** ☐ **Propriétaire de limousine** ☐ **Intermédiaire en services de taxi**
(50 signatures requises) (25 signatures requises) (10 signatures requises) (2 signatures requises)

appuyons la candidature de :

Prénom (en lettres moulées)

Nom (en lettres moulées)

au poste d'administrateur élu par et parmi les titulaires de permis de :

☐ **Chauffeur** ☐ **Propriétaire de taxi** ☐ **Propriétaire de limousine** ☐ **Intermédiaire en services de taxi**

Nombre	Prénom et nom (en lettres moulées)	Numéro de permis ou vignette	Signature
41			
42			
43			
44			
45			
46			
47			
48			
49			
50			
51			
52			
53			
54			
55			

Réservé au Bureau du président d'élection

Nous, ayant la qualité d'électeur à titre de titulaire d'un permis de :

☐

Chauffeur

(50 signatures requises)

☐

Propriétaire de taxi

(25 signatures requises)

☐

Propriétaire de limousine

(10 signatures requises)

☐

Intermédiaire en services de taxi

(2 signatures requises)

appuyons la candidature de :

Prénom (en lettres moulées)

Nom (en lettres moulées)

au poste d'administrateur élu par et parmi les titulaires de permis de :

☐

Chauffeur

☐

Propriétaire de taxi

☐

Propriétaire de limousine

☐

Intermédiaire en services de taxi

Nombre	Prénom et nom <i>(en lettres moulées)</i>	Numéro de permis ou vignette	Signature
56			
57			
58			
59			
60			
61			
62			
63			
64			
65			

Réservé au Bureau du président d'élection

Section 6. Déclaration du candidat

Je, _____
Prénom du candidat Nom du candidat

déclare que les personnes dont les noms figurent sur la déclaration de candidature ont signé en ma présence, que je les connais et que, à ma connaissance, elles sont des électeurs habiles à voter pour le poste concerné.

Signature du candidat

OU Déclaration de la personne qui a recueilli les signatures d'appui

Je, _____
Prénom Nom

Adresse complète

déclare que les personnes dont les noms figurent sur la déclaration de candidature ont signé en ma présence, que je les connais et que, à ma connaissance, elles sont des électeurs habiles à voter pour le poste concerné.

Signature de la personne ayant recueilli les signatures d'appui

Section 7. Acceptation de la déclaration de candidature

Je, _____
Prénom Nom

président d'élection, secrétaire d'élection ou adjoint désigné à cette fin, accepte la présente déclaration de candidature parce qu'elle est complète et qu'elle est accompagnée des documents requis.

Président d'élection, secrétaire d'élection, adjoint

le _____ / _____ / _____ à _____ / _____
Jour Mois Année Heure Minute



Bureau du taxi de Montréal

Extrait de la Procédure de mise en candidature et de vote

1. Définitions et interprétation

Dans le présent document, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

«*agglomération*» : le territoire des agglomérations de taxi telles que définies par la Commission des transports du Québec en vertu de la *Loi concernant les services de transport par taxi* (L.R.Q., c. S-6.01), situées sur le territoire de l'île de Montréal;

«*Bureau*» : le Bureau du taxi de Montréal;

«*comité exécutif*» : le comité exécutif de la Ville de Montréal;

«*conseil d'administration*» : le conseil d'administration du Bureau;

«*cotulaire*» : le titulaire d'un permis valide autre qu'une personne physique titulaire unique et autre qu'une corporation. Notamment, mais non limitativement, est un cotulaire le membre d'un groupe de personnes, d'une association, d'une coopérative, d'une société en nom collectif, au nom duquel un permis valide est émis.

«*greffier*» : le greffier de la Ville de Montréal ou toute personne désignée par ce dernier aux fins des présentes;

«*membre(s)*» : membre(s) du conseil d'administration du Bureau visé(s) à l'article 2.1 des présentes;

«*parent*» : le père, la mère, le grand-père, la grand-mère, le beau-père, la belle-mère, le frère, la sœur, le beau-frère, la belle-sœur, le fils, la fille, le beau-fils, la belle-fille, le petit-fils et la petite-fille;

«*titulaire d'un permis de chauffeur*» : titulaire d'un permis valide de chauffeur de l'agglomération;

«*titulaire d'un permis d'intermédiaire en services de taxi*» : titulaire d'un permis valide d'intermédiaire en services de transport par taxi de l'agglomération;

«*titulaire d'un permis de propriétaire de limousine*» : titulaire d'un permis valide de propriétaire de taxi spécialisé en services de limousine de l'agglomération ou émis par le Bureau;

«*titulaire d'un permis de propriétaire de taxi*» : titulaire d'un permis valide de propriétaire de taxi spécialisé en services réguliers ou restreints de l'agglomération;

«*représentant*» : une personne physique désignée par résolution du conseil d'administration d'une personne morale pour l'exercice de son droit de vote.

2. Époque de l'élection

2.1 Une élection doit être tenue tous les deux ans aux postes d'administrateurs élus par et parmi les membres représentant respectivement :

2.1.1 les titulaires d'un permis de chauffeur;

2.1.2 les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi ;

2.1.3 les titulaires d'un permis de propriétaire de limousine;

2.1.4 les titulaires d'un permis d'intermédiaire en services de taxi.

2.2 La clôture du scrutin pour l'élection prévue à l'article 2.1 est à 16 h le 13 juin 2019.

2.3 Les membres ainsi élus entrent en fonction le deuxième lundi suivant la date de clôture du scrutin.

3. Électeur

3.1 Est un électeur :

a. à l'élection d'un administrateur élu par et parmi les titulaires d'un permis de chauffeur :

le titulaire d'un permis de chauffeur au 70^e jour qui précède la date de clôture du scrutin;

b. à l'élection d'un administrateur élu par et parmi les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi:

le titulaire d'un permis de propriétaire de taxi au 70^e jour qui précède la date de clôture du scrutin;

c. à l'élection d'un administrateur élu par et parmi les titulaires d'un permis de propriétaire de limousine :

le titulaire d'un permis de propriétaire de limousine au 70^e jour qui précède la date de clôture du scrutin;

d. à l'élection d'un administrateur élu par et parmi les titulaires d'un permis d'intermédiaire en services de taxi :

le titulaire d'un permis d'intermédiaire en services de taxi au 70^e jour qui précède la date de clôture du scrutin.

3.2 Pour exercer son droit de vote, une personne doit être un électeur et être inscrite sur la liste électorale de l'une ou plusieurs des catégories prévues à l'article 3.1 (une «catégorie»).

3.3 Toute personne qui est titulaire d'un permis d'une catégorie donnée, au 70^e jour qui précède la date de clôture du scrutin, a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de cette catégorie.

3.3.1 La personne morale

La personne morale titulaire d'un tel permis exerce ses droits par l'entremise de son représentant désigné à cette fin par résolution de son conseil d'administration.

Le nom du représentant est accolé sur la liste électorale à celui de la personne morale.

Pour que la personne morale soit inscrite sur la liste électorale, la résolution désignant son représentant doit avoir été reçue par le greffier au plus tard le 70^e jour précédant la date de clôture du scrutin.

3.3.2 Les cotitulaires

Les cotitulaires d'un tel permis désignent parmi eux, au moyen d'une procuration signée par la majorité d'entre eux, une personne qui n'est pas inscrite à un autre titre sur la liste électorale de cette catégorie d'électeurs, pour exercer leur droit.

Pour que la personne désignée par les cotitulaires soit inscrite sur la liste électorale, la procuration doit avoir été reçue par le greffier au plus tard le 70^e jour précédant la date de clôture du scrutin.

3.3.3 La résolution de la personne morale titulaire d'un tel permis ou la procuration des cotitulaires d'un tel permis prennent effet lors de leur réception par le greffier et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

3.3.4 Toute personne qui est titulaire de plus d'un permis d'une catégorie donnée n'est inscrite sur la liste électorale de cette catégorie qu'une seule fois.

4. Candidat

- 4.1 Un électeur inscrit à la liste électorale d'une catégorie est éligible à être candidat dans cette catégorie. Dans le cas d'une personne morale, son représentant visé à l'article 3.3.1 est éligible à être candidat.
- 4.2 Toute personne qui est inscrite comme électeur de plus d'une catégorie ne peut se présenter à titre de candidat que pour l'une d'entre elles.
- 4.3 Est inéligible à être candidat à un poste de membre :
 - 4.3.1 une personne à l'emploi du Bureau, de la Société de transport de Montréal («STM») ou d'une municipalité située sur le territoire de l'île de Montréal ou un élu d'une municipalité située sur le territoire de l'île de Montréal;
 - 4.3.2 une personne qui ne remplit pas les exigences prévues par la loi et les règlements concernant le transport par taxi ou contrevient aux présentes dispositions.

5. Procédures électorales

5.3 Déclaration de candidature

- 5.3.1 Toute personne éligible peut poser sa candidature à un seul poste de membre à la fois, en produisant une déclaration de candidature auprès du greffier, à l'aide du formulaire « *Déclaration de candidature* ».
- 5.3.2 La déclaration de candidature est, sous peine de rejet, produite au bureau du greffier, du 45^e au 34^e jour précédant la date de clôture du scrutin.
- 5.3.3 La déclaration de candidature mentionne le nom du candidat, sa date de naissance, son adresse et le poste auquel il pose sa candidature et comprend une attestation, appuyée de sa déclaration solennelle, de son éligibilité.

La déclaration doit mentionner le numéro de vignette ou de permis, s'il y a lieu, qualifiant le candidat.

La déclaration de candidature d'un représentant d'une personne morale doit mentionner qu'il est le candidat de cette personne morale et être accompagnée de la résolution du conseil d'administration de la personne morale le désignant à ce titre.

La déclaration doit être signée par le candidat.

- 5.3.4 La déclaration de candidature doit comporter les signatures d'appui d'au moins le nombre suivant de titulaires de permis d'une catégorie :
 - a. élection d'un administrateur élu par et parmi les titulaires de permis de chauffeur :
50 personnes titulaires d'un permis de chauffeur;
 - b. élection d'un administrateur élu par et parmi les titulaires de permis de propriétaire de taxi :
25 personnes titulaires d'un permis de propriétaire de taxi;
 - c. élection d'un administrateur élu par et parmi les titulaires de permis de propriétaire de limousine :
10 personnes titulaires d'un permis de propriétaire de limousine;
 - d. élection du membre représentant les titulaires de permis d'intermédiaire en services de taxi :
2 personnes titulaires d'un permis d'intermédiaire en service de taxi.
- 5.3.5 La déclaration de candidature doit être accompagnée d'une déclaration signée par la personne qui a recueilli les signatures d'appui, attestant que les signataires sont, à sa connaissance, des électeurs habiles à voter pour cette catégorie.

5.3.6 La déclaration de candidature doit être accompagnée d'une pièce d'identité du candidat.

La pièce d'identité doit être l'une des pièces suivantes :

- Carte d'assurance maladie
- Permis de conduire
- Passeport canadien
- Certificat de Statut d'Indien
- Carte d'identité des Forces armées canadiennes

Après avoir examiné la pièce d'identité, le greffier la remet au candidat et en conserve une copie conforme.

5.3.7 Le candidat peut retirer sa candidature en transmettant au greffier un écrit en ce sens signé par lui.

5.3.8 Lorsqu'à la fin de la période prévue pour la production des déclarations de candidature le greffier n'en a accepté qu'une ou qu'il n'en reste qu'une à un poste, il proclame le candidat élu.

Lorsqu'il y a plus d'un candidat à un poste, un scrutin doit être tenu pour élire un candidat à ce poste.

Notes biographiques et programme électoral du candidat

Le président d'élection offre à chaque candidat de publier sans frais ses notes biographiques et son programme électoral, le tout ne dépassant pas 600 mots. Aucune correction ne sera faite au texte. Le candidat devra fournir, **AU PLUS TARD LE SAMEDI 11 MAI À MIDI**, une version électronique de son texte en français, en format WORD ainsi qu'une photographie de type « passeport » (environ 5 cm x 7 cm) donnant une vue de face complète du candidat à partir des épaules, tête découverte, sur fond clair uni. Cette publication sera faite au moyen d'un encart papier avec l'envoi de l'avis de scrutin à chacun des électeurs inscrit de même que par diffusion sur le site Internet ville.montreal.qc.ca/taxi. La mise en ligne s'effectuera dans les 10 jours ouvrables de leur réception et le demeurera jusqu'au jour du scrutin.

Afin d'assurer un traitement équitable des candidats, la présentation visuelle de ces contenus est fixée par le président d'élection et sera aussi uniforme que possible.

Le président d'élection se réserve le droit de ne pas publier les textes contenant :

- des propos diffamatoires, haineux, racistes, homophobes, sexistes, xénophobes ou tout simplement disgracieux;
- des propos injurieux, vulgaires ou offensants;
- des propos qui contreviennent à une loi;
- des données personnelles ou confidentielles;

Le candidat demeure seul responsable du contenu publié.